

**Séance ordinaire du
5 mars 2018**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, Jean-François Chabot, Francis Rodrigue et David Leblanc.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-25

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 5 février 2018 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-26

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de février 2018 au montant de 84 747,31 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2018 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-27

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de février 2018 au montant de 193 858, 35 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2018 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 474-2018

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre que l'adoption du règlement 474-2018 sera proposée à une prochaine séance.

PROJET DE RÈGLEMENT 474-2018 –POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Francis St-Pierre présente un projet de règlement concernant la politique de gestion contractuelle.

RÉS. 2018-03-28

DÉPÔT DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des montants des taxes dues à la municipalité pour l'année 2016;

Attendu que les contribuables ont été informés des conséquences du défaut de paiement des montants dus pour l'année susmentionnée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Simon Dubé, et résolu à l'unanimité que l'état détaillé des propriétés soit transmis à la MRC Rimouski-Neigette afin de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes pour les immeubles suivants :

3469-82-9616	3571-88-6964	3571-90-3561
3671-86-1295	673-46-0440	3772-56-2445
3873-84-4342		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-29

AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

Attendu qu'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Attendu que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Attendu que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Attendu que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Attendu que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Attendu que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-30

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise monsieur Robin Ruest, le directeur des travaux publics ou monsieur Alain Lapierre, le directeur général, à signer les permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-30-A

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL DE NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau, de féliciter le comité organisateur de la 59^e édition du Carnaval de Neigette, soit monsieur Jean-François Gagnon et mesdames Caroline Guimond et Isabelle Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-31

SOUMISSION POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DES ANNÉES 2018-2019-2020

Attendu que le contrat pour la vérification des livres comptables est échu cette année;

Attendu que nous sommes allés en appel d'offres sur invitation;

Attendu que nous avons reçu trois soumissions :

- RCGT	29 491,09 \$
- Mallette comptables agréés	29 663,56 \$
- Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	25 869,38 \$

Attendu que la soumission la plus basse est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier, appuyé de monsieur David Leblanc, d'accepter la soumission de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. au montant de 25 869,38 \$ taxes incluses pour les 3 prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-32

SOUSSION POUR L'OPÉRATION DU POSTE DE CHLORATION ET DES ÉTANGS AÉRÉS

Attendu que le contrat pour l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées est à échéance en mai;

Attendu que nous sommes allés en appel d'offres;

Attendu que nous avons reçu deux soumissions:

- Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	188 250,18 \$
- Écol'eau	82 903,21 \$

Attendu que la soumission la plus basse est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-Denis Bernier, d'accepter la soumission d'Écol'eau au montant de 82 903,21 \$ toutes taxes incluses, et ce, pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-33

RÈGLEMENT 469-2017 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014

Attendu que le Conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 7 juillet 2014 et que celui-ci est entré en vigueur le 15 juillet 2014;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

Attendu que le règlement de zonage actuel stipule à l'article 2.1 195) qu'une rue privée doit répondre aux normes de lotissement.

Attendu que le règlement de zonage actuel stipule à la grille des spécifications (feuillet 2 de 3) que dans les zones Vil-58 et Ru-53 (secteurs du Lac-à-Gasse et du Lac-à-l'Anguille) le coefficient d'emprise au sol maximum doit être au plus 10 % par rapport à la superficie du terrain.

Attendu que l'association du Lac-à-Gasse a déposé une demande de modification afin que le coefficient d'emprise au sol soit porté à 15 % au lieu d'être à 10 %.

Attendu que le Conseil municipal juge opportun de modifier son règlement de zonage afin de faciliter l'ajout de nouvelles constructions résidentielles qui seront situées à l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation et qu'il juge trop restrictif la norme prescrite en ce qui concerne le coefficient d'emprise au sol maximal des bâtiments versus la superficie des terrains dans les zones Vil-58 et Ru-53 (secteurs du Lac-à-Gasse et du Lac-à-l'Anguille);

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Règlement 469-2017 – modification du règlement de zonage 428-2014

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement vise essentiellement à modifier l'article 2.1 195) Rue privée et le coefficient d'emprise au sol pour les zones Vil-58 et Ru-53 (secteurs du Lac-à-Gasse et du Lac-à-l'Anguille).

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.1 195

Modifier l'article 2.1 195) en le remplaçant par ce qui suit :

195) **Rue privée** : Voie de circulation qui n'appartient ni au gouvernement fédéral, ni au gouvernement provincial ou à une municipalité, mais qui permet l'accès aux terrains qui la bordent. Une rue privée peut être désignée sur un plan cadastral ou encore être décrite comme une servitude de passage sur une propriété privée. Une rue privée est considérée à titre de voie de circulation existante.

ARTICLE 5 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (feuille 2 de 3)

Modifier le chiffre 0.1 par le chiffre 0.15 aux intersections de la ligne « **COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MAXIMUM** » et des zones Vil-58 et Ru-53.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-34

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À L'OMH

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Yve Rouleau, de nommer messieurs Jacques Proulx et André Dubé à titre de représentants municipaux pour l'OMH de Saint-Anaclet et ce, jusqu'à ce que l'office municipal soit dissous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-35

APPROBATION DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur Simon Dubé, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport du service incendie pour l'année 2017, concernant le degré d'avancement de la mise en place du schéma de couverture de risque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-36

EMPRISE ROUTIÈRE – RANG 2 NEIGETTE EST

Attendu que nous avons acquis le terrain portant le numéro de lot 6 031 130 afin de pouvoir construire le nouveau pont sur le rang 2 Neigette Est;

Attendu que ce numéro de lot fera partie de l'emprise routière du rang;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-Denis Bernier, de confirmer que le numéro de lot 6 031 130 fait partie de l'emprise routière du rang 2 Neigette Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2018-03-37

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 107 912 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont les municipalités sont responsables;

Attendu que les dépenses totales sont de 219 984 \$, soit 131 680 \$ pour les dépenses de fonctionnement et 88 304 \$ en dépenses d'investissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général